



Semaine 12

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi
 Repas végétarien

Vendredi

Les groupes d'aliments

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert

Salade de blé provençal

Filet de poulet cacciatore

Haricots beurre

Délice d'emmental

Fruit

Persilade de pommes de terre

Rôti de porc* aux pruneaux

Purée de céleri

Suisse aux fruits

Biscuit saveur citron

Salade verte iceberg

Couscous bœuf et merguez

Edam

Fruit

Carottes râpées

Macaronis à la bolognaise de lentilles

Camembert

Compote de fruits

Crêpe tomates mozzarella

Pesca meunière

Gratin de chou-fleur

Yaourt sucré

Fruit

- Fruits et légumes
- Viandes, poissons œufs
- Céréales, légumes secs
- Matières grasses cachées
- Produits laitiers
- Produits sucrés

Repas sans viande :
 Lundi : Quenelles cacciatore
 Mardi : Colin aux pruneaux
 Mercredi : Couscous de la mer

Repas sans porc :
 Présence de porc signalée par *

Mardi : Rôti de dinde aux pruneaux



« Marie-Lou » l'oignon doux, t'informe :

Humm, jeudi des lentilles !

Les chinois, les indiens, les asiatiques, les égyptiens bâtisseurs des pyramides en mangeaient et les romains nous les ont ramené ici.

Sais-tu que les lentilles sont riches en fer ?

Et elles t'apportent autant de force qu'Obélix !

Serait-il tombé dans un plat de lentilles étant petit ?

Choix de la semaine
 Entrée : Potage de légumes
 Légume : Purée de potiron

Origine de nos viandes bovines
 - Boeuf : France



Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques. Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement. Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.